



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

16 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités pour l'année 2019 des services publics départementaux externalisés suivants :

- l'abattoir départemental de Cernay,
- la régie départementale de production d'énergie électrique,
- le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit.

PRÉSENCE

Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

- les Conseillers départementaux membres de la Commission :
 - M. Lucien MULLER, Conseiller départemental, Président de la CCSPL par arrêté du Président du Conseil départemental,
 - Mme Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente du Conseil départemental, en visioconférence,
 - Mme Sabine DREXLER, Conseillère départementale et Sénatrice du Haut-Rhin,
 - M. Alain GRAPPE, Vice-Président du Conseil départemental,
- les représentants des associations membres de la Commission :
 - Mme Susie BOBENRIETH, représentant de M. Jean-Jacques BOTTE, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Haut-Rhin
- les personnes qualifiées invitées et représentants de l'administration départementale :
 - M. Eric LEVASSEUR, Directeur Adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture,
 - M. Thierry CUENOT, Chef du Service du Contrôle de Gestion et Pilotage Politiques Publiques et Directeur de la régie départementale de production d'énergie électrique, et M. Nicolas HESTIN, Chargé de mission contrôle de gestion au sein du même service,
 - M. Christophe PAYEN, membre du Service Attractivité des Territoires,
 - M. Benoît de DINECHIN, Directeur Général délégué de la Société Haut-Rhin Télécom, en visio-conférence,
 - M. Lionel ALFONSI, membre du Service Juridique, en charge du secrétariat de la Commission.

- ◆ Étaient excusés : Mme Catherine RAPP, Conseillère départementale, M. Philippe TRIMAILLE, Conseiller départemental, M. Max DELMOND, Président d'Alsace Destination Tourisme, M. Denis THOMAS, Président de l'Association APALIB', M. Jean-Paul LACOTE, Président d'Alsace Nature, M. Frédéric BIERRY, Président de l'ADIRA, M. Fernand THUET, Président de l'UDAF 68

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER a été désigné pour présider la réunion de la Commission par M. Rémy WITH, Président du Conseil départemental.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER remercie les membres de la Commission de leur présence à l'hôtel du Département ou depuis un site distant et ouvre la réunion.

M. MULLER donne la parole à Monsieur Eric LEVASSEUR, pour exposer le bilan d'activités de l'année 2019 de la Société d'exploitation de l'abattoir de proximité de Cernay.

Abattoir départemental de Cernay Rapport d'activités 2019

M. LEVASSEUR et rappelle les raisons de la construction de l'abattoir de Cernay, propriété du Département, et les objectifs que la collectivité a assignés à son exploitant dans le cadre du contrat de délégation de service public, à savoir, conforter la filière « élevage » dans le territoire haut-rhinois et ainsi, contribuer au maintien des surfaces enherbées, utiles à la diversification des paysages, à la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux et indispensables dans la lutte contre les coulées de boue.

Au fil du temps, cet outil a permis de développer et conforter les filières courtes de vente directe du producteur au consommateur en assurant des revenus plus intéressants aux éleveurs.

Ouvert en 2006, l'abattoir est multi-espèces et accueille à ce titre les bovins, porcins, ovins, caprins. Dimensionné pour abattre 26 tonnes par semaine, soit 1 375 tonnes par an, et assurer la découpe de 8,4 tonnes par semaine, soit 435 tonnes par an, l'abattoir est au service des éleveurs pour lesquels il assure les prestations d'abattage et de découpe des carcasses.

A la demande des éleveurs, il propose également une prestation de mise en caissettes.

L'actuel contrat de délégation de service public, d'une durée de 8 ans (2015-2022), a été attribué à la « Société d'exploitation de l'Abattoir de proximité du Haut-Rhin », composée d'éleveurs, de bouchers, d'associations (Fermes-auberges, Bienvenue à la ferme...) et de particuliers.

La société exploitante compte plus de 600 clients réguliers et emploie désormais 20 salariés à fin 2020.

Pour ce qui concerne son activité d'abattage, la société d'exploitation a traité 1 137 tonnes d'animaux en 2019, soit 6 tonnes de plus qu'en 2018, mais a connu une légère baisse (- 4 000 €) de son chiffre d'affaires en raison d'une évolution du type d'animaux abattus, pour se porter à 935 956 €.

Pour ce qui concerne son activité de découpe, en 2019, l'exploitant a traité près de 209 tonnes, soit un peu moins de 4 tonnes de moins qu'en 2018, correspondant à un chiffre d'affaires de 348 212 €, soit une légère baisse d'environ 4 000 € d'une année sur l'autre.

En application des dispositions du contrat de DSP, l'exploitant a collecté, pour le compte du Département, un montant de redevance d'usage de 22 547,66 € en 2019.

M. LEVASSEUR détaille les dépenses d'investissement engagées par le Département en tant que propriétaire des locaux, pour un montant total de 18 468,44 € en 2019, comprenant notamment les travaux de bétonnage des secteurs ovins et porcins (4 794 €), le renforcement de la clôture (4 226 €) et la plantations d'une haie (5 106 €) afin de réprimer les tentatives de fuites des gros animaux. A cela s'ajoutent 31 749,47 € de dépenses de fonctionnement pour la grosse maintenance.

En termes de qualité du service public rendu aux usagers par la société exploitante, il est indiqué que les analyses de contrôles microbiologiques sont très satisfaisantes, ce à quoi contribuent les trois vétérinaires de la DDCSPP présents sur site et les visites hebdomadaires du représentant du Département rendues beaucoup plus efficaces depuis la prise de direction technique de Monsieur Cyril PETON.

M. LEVASSEUR informe les membres de la commission des résultats prévisionnels de l'année 2020, soit près de 1 300 tonnes abattues, que M. MULLER considère comme parmi les meilleurs depuis la création de cet équipement.

M. GRAPPE indique quant à lui que les prévisions de résultats pour 2020 sont très encourageantes, notamment au regard de l'incertitude dans laquelle la crise sanitaire de cette année a placé les acteurs économiques, ce qui n'a pas empêché la forte activité des fermiers-aubergistes lors de l'été 2020.

M. LEVASSEUR informe aussi les membres de la commission du projet d'extension et de diversification de l'abattoir, dans le but, notamment de produire de la viande hachée. Les travaux devraient se terminer en juin 2022. Pour ce faire, les dépenses d'investissement du Département s'élèveront à 1,2 M€ TTC et l'exploitant assurera le financement de l'achat des équipements nécessaires à la fabrication de la viande hachée dont notamment un surgélateur.

Mme BOBENRIETH souhaite avoir des précisions sur la situation de l'exploitant de Cernay et de ses concurrents allemands. M. LEVASSEUR indique que, au plus fort de la « crise de la vache folle », certains éleveurs français, notamment les frontaliers, avaient pris pour habitude de faire abattre leurs animaux en Allemagne en raison des règles sanitaires moins draconiennes qui y étaient appliquées et/ou en raison de tarifs moins élevés, ce qui s'est ensuite avéré inexact. Dès lors, le nombre d'éleveurs faisant appel aux abattoirs allemands est de moins en moins important, d'autant plus que des efforts particuliers sont faits pour gagner cette clientèle à Cernay. La fermeture des frontières lors du confinement du printemps dernier a également incité les éleveurs à revenir vers Cernay.

Mme BOBENRIETH soulève la problématique de la propagation du virus de la Covid19 dans les abattoirs. M. LEVASSEUR explique que, par nature, les abattoirs constituent un milieu propice à la circulation des virus, en raison de leur fraîcheur, leur humidité et de la promiscuité des opérateurs qui y exercent. Toutefois, comme dans tout milieu sensible, les pratiques doivent être adaptées pour viser le moindre risque. La présence des vétérinaires sur site à Cernay a permis d'apporter les bons conseils dès les premières heures de la crise sanitaire. En outre, le fait que les prestations d'abattage ne soient pas sous-traitées comme dans la majorité des abattoirs industriels, notamment en Allemagne, mais confiées à des salariés en CDI a permis de mieux lutter contre la pandémie et de rassurer les éleveurs et les clients.

Mme DREXLER constate que les quelques dysfonctionnements survenus en 2019 sur la chaîne d'abattage des porcs ont pu être réglés en 2020. M. LEVASSEUR confirme que l'achat d'une nouvelle pince pour l'électroanesthésie a permis de solutionner près de 100% des problèmes rencontrés précédemment.

Enfin, Mme PAGLIARULO adresse ses félicitations aux agents et personnels de l'abattoir qui ont su maintenir cet équipement à un tel niveau de performance et d'efficacité au bénéfice des usagers.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2019.

***Régie Départementale de Production d'Énergie Électrique
Rapport d'activités 2019***

Sans revenir sur l'historique de la création de la régie en 2014 et des premières installations de turbines sur les cours d'eau haut-rhinois, M. CUENOT précise que les sites de production gérés par le SPIC électricité départemental comprennent 7 turbines, dont la dernière mise en service en 2019 se situe à Munchhouse, et 4 sites photovoltaïques installés dans des collèges.

Conformément à la demande qui a été faite par la Commission lors de sa réunion du 12 novembre 2018, le rapport annuel d'activités 2019 de la régie fait apparaître les prix unitaires d'achat de l'électricité produite.

Le bilan de 2019 montre que ce prix d'achat varie notablement selon que l'électricité soit produite par les turbines (0,103 €/Kwh) ou par les panneaux photovoltaïques (entre 0,41 et 0,60 €/Kwh) : les contrats de cessions de l'électricité produite par énergie photovoltaïque étant plus anciens, la régie a alors profité de prix de cession plus élevés qu'aujourd'hui, ces cessions s'étant, depuis lors, démocratisées.

Précisément, concernant la production hydroélectrique, il a été rappelé que la capacité nominale est une donnée théorique du constructeur de la turbine qu'il est impossible d'atteindre pour une production moyenne calculée sur 12 mois, d'autant plus que les cours d'eau sont forcément impactés par des variations de débit sur une telle période et que des pannes interrompent parfois la production. Cela explique notamment la variation de 19 points de la production totale des 7 turbines entre 2019 (77 % de la capacité nominale) et 2020 (prévision de 58 % de cette capacité).

Concernant la production photovoltaïque, il est indiqué que les installations sont plus anciennes que les turbines et beaucoup moins performantes. C'est ce qu'a mis en évidence l'audit réalisé dernièrement : à Fessenheim, la technologie étant devenue obsolète, il n'est pas possible de trouver des pièces permettant une rénovation ; c'est pourquoi les installations ont été remises en état, avec les seuls panneaux encore en état de fonctionner. A Illzach, onduleurs et connecteurs étaient défectueux : ils ont été remplacés. Se pose ainsi la question de l'opportunité d'installer de nouveaux équipements, de technologie récente, sur d'autres collèges, en tenant davantage compte de la configuration des lieux et du postulat, parfois vérifié, selon lequel les coûts de maintenance peuvent être supérieurs aux recettes tirées de la vente de l'électricité produite.

Globalement, si les recettes de la régie sont en forte hausse entre 2018 (203 915 €) et 2019 (230 409 €), en raison de l'activité des turbines et qu'elles devraient aussi l'être en 2020 (prévision portée à 260 000 €), il est toutefois indiqué que davantage de turbines entraîne davantage de frais de personnel (de 19 137 € en 2018 à 35 216 € en 2019) et de dotations aux amortissements, ayant pour conséquence une notable baisse du résultat net entre 2018 (68 399 €) et 2019 (25 915 €).

A noter, d'une part, qu'une prime de 23 000 € versée par ENEDIS à la régie en contrepartie de la stabilité de sa production d'électricité d'origine hydraulique contribue fortement au résultat net prévisible de 41 126 € pour l'année 2020 et, d'autre part, que la régie a décidé de rembourser une partie (625 000 €) de l'avance de 1,5 M€ que le Département lui avait consentie pour l'acquisition des équipements qu'elle exploite.

A noter enfin que la production d'énergie alternative permet de dégager des ressources qui seront réinvesties pour maintenir la productivité à un bon niveau, ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace d'envisager de nouveaux investissements en 2021, par exemple, dans le secteur de Mulhouse ou sur les cours d'eau bas-rhinois.

M. MULLER attire l'attention des membres de la commission sur la pratique d'ENEDIS qui, unilatéralement, baisse le prix d'achat de l'électricité produite et s'interroge sur sa légitimité.

Il est pris acte du rapport d'activités de la Régie départementale de production d'énergie électrique pour l'année 2019.

***Réseau départemental de
télécommunications électroniques à haut débit
Rapport d'activités 2019***

M.M. PAYEN et De DINECHIN rappellent que la création et l'exploitation du réseau poursuivait notamment l'objectif de lutte contre la fracture numérique. Cet objectif a été confié, par délégation de service public (DSP), à la Société Haut-Rhin Telecom. Ce contrat atteindra son terme en 2021.

Etat à fin 2019 :

Sans évolution par rapport au deux dernières années, M. de DINECHIN explique que fin 2019, le réseau départemental représentait 763 km, dont 387 km étaient loués aux opérateurs par voie de contrats IRU, c'est-à-dire, sous forme d'une location de longue durée, et 143 km étaient loués à des opérateurs d'infrastructures.

La carte du réseau montre que la « boucle Colmar-Mulhouse » constitue la colonne vertébrale du réseau départemental, sur laquelle se greffent les points de présence (POP) et les nœuds de raccordement d'abonnés (NRA), dont les 11 NRA en zone d'ombre (NRA ZO).

Les activités techniques de la Société Haut-Rhin Telecom en 2019 ont été principalement consacrées :

- à la maintenance générale,
- aux interventions de rétablissement de service suite à des interruptions,
- aux raccordements de nouveaux clients soit sur des infrastructures prises en location, soit en génie civil,
- et à des opérations d'augmentation de capacité pour éviter des situations de saturation du réseau (qui engendreraient une perte de qualité de service) notamment dues à l'augmentation de l'activité d'utilisateurs déjà présents.

Est présentée l'évolution du nombre d'abonnés pour chacun des 50 NRA (chacun portant le nom d'une commune haut-rhinoise).

En 2019, le nombre de lignes ADSL (pour les abonnés « grand public », dont les particuliers) activées à fin 2019 (12 874) a baissé par rapport à l'année précédente (14 055). Cette diminution est due à des résiliations de lignes et un nombre inférieur de nouveaux abonnements durant l'année 2019.

Il est rapporté que, en 2019 :

- l'activité DSL a représenté les 2/3 du chiffre d'affaires de la Société Haut-Rhin Telecom,
- l'activité « lan to lan » (liaisons entre plusieurs sites d'un même abonné avec une grande qualité de service, une capacité importante et une plus grande vitesse de réactivation en cas de problème) a représenté environ 1/4 de ce chiffre d'affaires,
- 368 locations à des opérateurs étaient recensées,

- 111 000 € de chiffre d'affaires ont été réalisés via des réseaux d'opérateurs, loués par le délégataire sous forme d'IRU, sans évolution notable depuis 2 ans.

Entre autres raccordements réalisés sur tout le territoire haut-rhinois, M. De DINECHIN évoque le projet de boucle optique lancé pour le compte de la Direction de l'informatique du Département ou encore les 3 raccordements réalisés sur la même zone à Blotzheim.

En 2019, le chiffre d'affaires de la Société Haut-Rhin Telecom s'est établi à 5,208 M€, ses charges d'exploitation à 3,557 M€ et son résultat net à 301 000 €.

Prévisions 2020 :

Le chiffre d'affaires prévisionnel est établi à environ 4,8 M€, en baisse par rapport à celui de 2019, en raison de la diminution de l'activité DSL.

Prospectives 2020-2021 :

Les capacités de débit demandées par les utilisateurs étant appelées à augmenter, la Société HRT a prévu d'optimiser trois « boucles fibre » haut-rhinoises. On note ainsi que, même si le nombre d'utilisateurs diminue, leur consommation augmente, ce qui explique cette demande d'augmentation de débit.

Réseau THD de la Région Grand Est :

Sur le territoire alsacien, la Région Alsace avait lancé un réseau de télécommunications électroniques à très haut débit (THD Alsace), dont la construction et l'exploitation ont été confiées à la Société ROSACE, par contrat de délégation de service public.

Aujourd'hui piloté par la Région Grand Est, ce réseau a désormais raccordé toutes les communes alsaciennes prioritaires (qui ne bénéficiaient pas d'un débit supérieur à 2 mégaoctets par secondes jusqu'alors) notamment grâce à une participation du Département du Haut-Rhin s'élevant à 3,19 M€.

Ce réseau régional est appelé à absorber, lorsqu'ils arriveront au terme de leur contrat de DSP respectif et selon des conditions qu'il reste à définir, deux autres réseaux locaux :

- le réseau du Département du Haut-Rhin exploité par la Société Haut-Rhin Telecom et
- son équivalent, plus ancien, lancé par la Région Alsace, exploité par la Société Alsace Connexia,

réseaux locaux sur lesquels s'est en partie appuyée la Région pour son propre réseau THD.

Préalablement, la Région Grand Est doit connaître la situation exacte des deux réseaux locaux (l'inventaire des infrastructures, les contrats en cours, leur situation financière précise, etc.). Pour cette raison, la Région Grand Est a lancé un audit, encore en cours, auquel participe le Département du Haut-Rhin.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société Haut-Rhin Telecom pour l'année 2019.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. ALFONSI informe les membres de la Commission que, en raison du regroupement des deux actuels Départements alsaciens au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, une CCSPL unique officiera sur le territoire alsacien à compter du 1^{er} janvier 2021.

La nouvelle administration fera des propositions au plus tôt dans la perspective que, en 2021, la CCSPL de la Collectivité européenne d'Alsace puisse tenir sa première réunion annuelle.

Pour ce faire, les associations représentatives de la vie civile et citoyenne sur le territoire alsacien, actuellement membres des CCSPL des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ou non, seront préalablement appelées à faire part de leur souhait d'être associées à la CCSPL de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. MULLER remercie les membres de la Commission et les personnes invitées pour leur présence, sur site ou en sites distants, et leur participation et clôt la séance.

Colmar, le 20 novembre 2020.

~~Monsieur Lucien MULLER
Président de la CCSPL du
Département du Haut-Rhin~~

